



Plan régional d'insertion
des travailleurs handicapés

PRITH BRETAGNE

Axe 2

Transition formation initiale et insertion des jeunes – groupe de travail n°1

**Favoriser la transition du jeune en situation de handicap avant
la sortie de la scolarité pour éviter les ruptures de parcours**

23 mai 2019





PARTICIPANTS

Agefiph
ARS
MDA56
LP Coetlogon Rennes
Lycée P Mendès France
Le Pommeret
Cap Emploi 29
AR Roch
Coordination PRITH

EXCUSES

Rectorat
Directe
Chéops
MDPH35
AR Roch

I. Objectifs de l'action et du groupe de travail

Une première réunion de cadrage de l'action « Transition formation initiale et insertion professionnelle des jeunes » s'est tenue le 8 février 2019. Cette action s'intègre dans le cadre de l'axe 2 du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH). Elle découle des besoins concernant la thématique jeunes exprimée lors du dernier comité de pilotage du PRITH notamment par l'Education Nationale, l'ARS et les Missions locales. Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Créer les conditions d'un meilleur accompagnement vers l'emploi des jeunes handicapés en fin de formation initiale (Education Nationale et Education spécialisée) et favoriser leur insertion en milieu professionnel ordinaire
- Mettre en place des partenariats afin d'optimiser le passage de relais entre la formation initiale (Education Nationale et Education spécialisée) et le SPE. Renforcer les coopérations

Cette première rencontre a pour but d'affiner les objectifs des groupes de travail, plus techniques, auxquels pourront être associés d'autres interlocuteurs.

Les participants à la réunion se sont accordés sur les sujets prioritaires à traiter dans le cadre de l'action, qui font l'objet de deux groupes de travail distincts détaillés :

- **Groupe de travail 1 : Favoriser la transition du jeune en situation de handicap avant la sortie de la scolarité pour éviter les ruptures de parcours**

Réunions organisées : 15/03/2019 ; 23/05/2019

Enjeux identifiés :

- **L'anticipation de l'information du jeune et de sa famille**
- **L'anticipation de l'accompagnement**, à réaliser en amont et potentiellement «à plusieurs», un «double accompagnement»
- **Le repérage des jeunes en amont de la sortie de la scolarité** : celui-ci pose difficulté notamment pour les professionnels de l'éducation nationale, en ce que certains handicaps sont plus difficiles à repérer et en ce que certains jeunes (et leur famille) vont souhaiter intégrer un parcours qui ne correspond pas aux limitations liées au handicap (dén).
- **L'orientation vers la RQTH et les dispositifs pertinents** comme l'apprentissage ou l'alternance
- **L'orientation vers une formation adaptée** : ce qui n'est pas du ressort des professionnels qui accompagnent des jeunes, la famille ayant le dernier mot. Les stages actuellement proposés ne permettent pas de vérifier la faisabilité d'une formation. Une piste à investiguer en ce sens est la formation OASIS : préformation pour demandeurs d'emploi handicapés en vue d'un accès aux formations du secteur social et médico-social. L'objectif est de vérifier l'adéquation entre la

situation de la personne et l'exercice du métier, en amont de la formation pour en vérifier la faisabilité.

- **Groupe de travail 2 : Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de handicap en rupture**

Réunion organisée : 07/05/2019

Enjeux identifiés :

- **L'opportunité d'un accompagnement à plusieurs** pour croiser les expertises
- **La transmission d'informations**
- **L'obtention de la RQTH**

II. Les solutions évoquées le 15/03

Lors de la réunion du 15 mars 2019, plusieurs pistes de solutions avaient émergé en vue de favoriser la transition du jeune avant la sortie de la scolarité pour éviter les ruptures :

- La solution partenariale
 - Plateforme ou autres modalités d'accompagnement et de suivi : articulation des interventions
 - Accompagnement avec regards croisés (multi-acteurs)
 - Créer une équipe ESS comprenant également le SPE, les acteurs économiques avant la fin du parcours scolaire pour travailler le projet professionnel
- La référence unique
- La mobilisation du monde économique (employeurs et formation adaptée)
 - Associer le monde économique, plus précisément les entreprises, dans le parcours scolaire
 - Accompagner et outiller les entreprises l'accueil des jeunes, voire après
 - Parrainages
 - Réaliser des stages (en centre de formation et/ou en entreprise) pour établir la compatibilité entre le métier et le handicap du jeune

Les détails des solutions évoquées dans le cadre de la réunion sont présentés en annexe du présent document.

A l'issue de la réunion, la coordination du PRITH a envoyé un questionnaire aux participants leur proposant de prioriser leurs choix et de détailler pour leur choix prioritaire les modalités opérationnelles.

A noter : les répondants au questionnaire ont voté majoritairement pour la solution partenariale : 9 votes contre 2 pour la référence unique et 1 pour la mobilisation des entreprises. Il a donc été décidé que **le sujet de la solution partenariale sera traité en priorité.**

III. La solution partenariale

1. Objectifs

L'objectif final de l'action est d'agir en amont, pendant et après la transition entre parcours scolaire et insertion professionnelle, notamment en...

- Construisant le **projet professionnel** avant la sortie du parcours scolaire
- **Mobilisant les expertises et interventions de professionnels divers**
- **Facilitant l'interconnaissance entre professionnels**
- **Développant des collaborations** entre l'éducation (nationale ou spécialisée) et les professionnels de l'accompagnement et/ou les employeurs (y compris milieu protégé)

En transversal, d'autres objectifs sont poursuivis :

- **Rendre le jeune acteur et partie prenante de son parcours** : établir les responsabilités du jeune dans la transition (par exemple, en définissant les informations qu'il peut porter par lui-même)
- **Associer les entreprises**

2. Public ciblé

- Les jeunes 16-25 ans pendant la scolarité et/ou à la sortie de la scolarité
- Tout type de handicap avec un ciblage plus particulier sur certains types de handicap : psychique, mental, TSA...

3. Parties prenantes à associer

En fonction de la déclinaison de la solution à retenir, devront être impliquées les structures suivantes :

- Education nationale
- Education spécialisée (IMPRO, ITEP, etc.)
- SPE
- MDPH
- Institutions
- Associations et autres ESMS
- ASE
- Les jeunes et leur famille
- Employeurs du milieu protégé et du milieu ordinaire : ESAT, Entreprise adaptée, autre

4. Solutions précises

A. Plateforme de mise en relation / d'accompagnement

Piste envisagée : L'objectif de cette plateforme est de permettre sur la situation donnée d'un jeune de mobiliser les acteurs impliqués selon le besoin, en amont de la sortie de scolarité, durant la transition et/ou dans le suivi. La plateforme désigne des instances de coordination en présentiel.

Contexte : l'ARS a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de plateforme de mise en relation. Différentes structures présentes lors de la réunion ont déposé un dossier en ce sens. Par exemple dans le 35, réponse déposée de l'ESAT Le Pommeret, de LADAPT, de l'association AR ROC'H et les autres partenaires (notamment ASE) pour la mise en place d'une plateforme pour les jeunes déscolarisés.

A suivre

B. Des accompagnements à plusieurs (par exemple : scolarité et emploi)

Piste envisagée : pour favoriser la prise en charge globale des jeunes durant la scolarité, voire pendant et après la transition, mettre en place ou systématiser les accompagnements multi-partenariaux

- En binôme (par exemple acteur de la scolarité et acteurs de l'emploi)
- voire même prévoir la création d'une équipe mobile pluri professionnelle d'intervention pour l'accompagnement (EMPIA) composée par exemple d'un enseignant spécialisé, d'un médecin, d'un psychologue, d'un éducateur du secteur Médico-social, d'un référent du monde de l'entreprise dans le but d'intervenir en cas de risque de rupture pour le jeune.

Décision : la piste semble demander un investissement trop important. A réfléchir dans un second temps.

C. Favoriser l'interconnaissance des acteurs

Piste envisagée : favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'éducation (nationale et spécialisée), de l'insertion (service public de l'emploi, associations, CFA, MFR, etc.), du monde économique

Contexte : le besoin est ressenti principalement par les acteurs de l'éducation nationale qui se sentent en difficulté pour mobiliser telle ou telle expertise afin d'accompagner au mieux certains élèves en situation de handicap et qui n'ont pas accès à toutes les informations pour les orienter (connaissance des dispositifs et des structures existantes ; identification des acteurs).

A suivre dans le cadre du PRITH :

- **Envisager la possibilité d'organiser des rencontres d'informations et d'échanges** à destination des acteurs de l'éducation nationale avec les acteurs de l'insertion, de l'éducation spécialisée, de l'apprentissage... Exemple : petits-déjeuners départementaux
- **Construire des outils de référencement des structures et dispositifs à mobiliser :** sur la base des outils existants (exemple : cartes de l'ARS).

D. Développer des modalités d'orientation spécifiques

Piste envisagée : Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire dédiée aux 16/25 ans au sein des MDPH (secteur enfance et adulte) avec des partenaires extérieurs (SPE, EN, Association, Responsable établissement)

Contexte : Cette piste proposée par la MDA 56 part du constat qu'il existe aujourd'hui des équipes dédiées aux enfants et jeunes de 0 à 20 ans (sans membre du SPE amené à donner un éclairage différent) et des équipes dédiées aux adultes (sans acteur de l'Education nationale). Cette pratique d'EP dédiées aux 16-25 est effectuée dans d'autres départements (notamment le 29 et le 35).

A suivre dans le cadre du PRITH : investiguer les pratiques des autres MDA / MDPH pour établir des modalités d'essaimage au sein de la MDA 56, voire comment aller plus loin sur l'accompagnement des jeunes déscolarisés ou qui sortent du système scolaire

5. Les suites des travaux

Les partenaires s'accordent pour travailler en priorité et parallèlement sur 2 solutions :

➤ Favoriser l'interconnaissance des acteurs

- mutualiser des outils de référencement des structures et dispositifs à mobiliser dans le cadre de l'accompagnement des jeunes

La coordination se chargera de capitaliser les outils existants en sollicitant l'ARS (et d'autres partenaires) et en fera une synthèse (avant la réunion suivante).

➤ Développer des modalités d'orientation spécifiques

- Recenser les pratiques des MDPH pour la Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire dédiée aux 16/25 ans (secteur enfance et adulte) avec des partenaires extérieurs (SPE, EN, Association, Responsable établissement)

La coordination prendra contact avec les MDPH et fera une synthèse des dispositifs déjà mis en place dans le 29 et le 35)

- Mener une expérimentation avec la MDA56